

# Le prix de l'eau en Haute-Savoie en 2013



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des Territoires  
de la Haute-Savoie

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

# Sommaire

<b>Édito</b>	<b>3</b>
<b>Le prix moyen départemental</b>	<b>4</b>
<b>L'évolution du prix de l'eau entre 2005 et 2013</b>	<b>4</b>
<b>La population et le prix de l'eau</b>	<b>5</b>
<b>L'organisation des services de l'eau en Haute-Savoie</b>	<b>5</b>
<b>L'intercommunalité et le prix de l'eau</b>	<b>5</b>
<b>Prix global de l'eau en 2013</b>	<b>6</b>
<b>La qualité de service rendu et le prix de l'eau</b>	<b>7</b>
<b>Prix de l'assainissement collectif</b>	<b>8</b>
<b>Conformité des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif</b>	<b>9</b>
<b>Prix de l'alimentation en eau potable</b>	<b>10</b>
<b>Rendement de réseaux de distribution d'eau potable et atteinte de l'objectif réglementaire</b>	<b>11</b>



**Thierry ALEXANDRE**

*Directeur départemental des Territoires*

**En Haute-Savoie, environ 80 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés chaque année pour l'alimentation en eau potable. De son captage dans le milieu naturel à sa distribution au robinet, l'eau est l'objet d'un grand nombre de "services" : prélèvement de l'eau brute, traitements pour la rendre potable, surveillance de la qualité, distribution jusqu'aux abonnés, puis collecte et traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.**

Ces différentes étapes, mises en œuvre par les services publics d'eau et d'assainissement, ont un coût, supporté par les usagers du service, au travers d'une redevance.

L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, abondé par les services publics et animé localement par la direction départementale des territoires (DDT), permet de suivre un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'organisation et à la qualité de ces services.

Cette publication vous présente depuis 2005 et tous les deux ans, un panorama du prix facturé aux usagers en Haute-Savoie (prix au 1<sup>er</sup> janvier 2013 dans la présente étude).

Vous trouverez, pour la première fois, une mise en perspective du prix payé avec la qualité du service rendu au travers de deux indicateurs : le taux de fuites pour l'eau potable et la conformité réglementaire de l'assainissement.

Cette approche retenue ne prétend pas résumer le niveau de qualité du service offert aux usagers mais apporte un éclairage complémentaire permettant de mieux relativiser le niveau de prix affiché par chaque collectivité, au travers des indicateurs de qualité choisis.

A l'aube de la réforme de l'organisation territoriale et de la définition du schéma départemental de coopération intercommunale, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette étude, outil de réflexion pour l'ensemble des acteurs de l'eau du département.

# Le prix moyen départemental



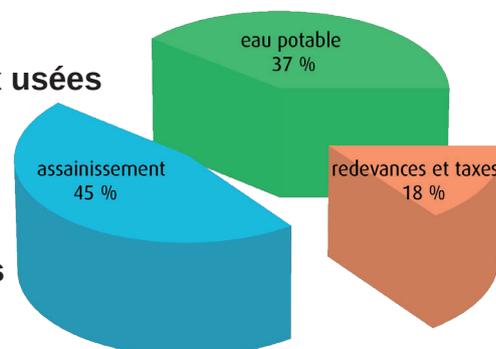
**Distribution de l'eau potable**  
1,46 € HT le m<sup>3</sup>



**Collecte traitement des eaux usées**  
1,76 € HT le m<sup>3</sup>



**Redevances et taxes**  
0,69 € le m<sup>3</sup>

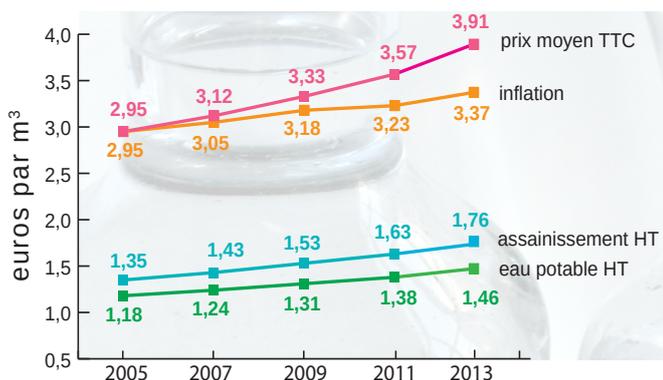


Ce prix représente une dépense annuelle de 469 € TTC pour une famille ayant une consommation de 120 m<sup>3</sup> (valeur de référence nationale pour une consommation de 3-4 personnes). Le prix moyen est pondéré en fonction de la population de chaque commune.

Selon les communes, les tarifs varient de : 0,84 € à 3,26 €/m<sup>3</sup> en eau potable (hors taxes et redevances)  
0,79 € à 4,43 €/m<sup>3</sup> en assainissement (hors taxes et redevances)  
1,74 € à 7,01 € TTC par m<sup>3</sup> pour le prix global

Pour comparaison, le prix moyen national, en 2013, était de 3,85 € TTC par m<sup>3</sup> (*rapport de l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement - juillet 2015*).

## L'évolution du prix de l'eau entre 2005 et 2013 : une hausse régulière



➤ Entre 2011 et 2013, +4,6 % du prix TTC par an en moyenne (au niveau national : + 2,6 %, inflation de 2,1 %).

Nette accélération par rapport à la période 2005-2011 : entre + 3 et 3,5 % en Haute-Savoie.

### Pourquoi ?

➤ Prix HT sans les redevances : depuis 2005, hausse régulière pour :

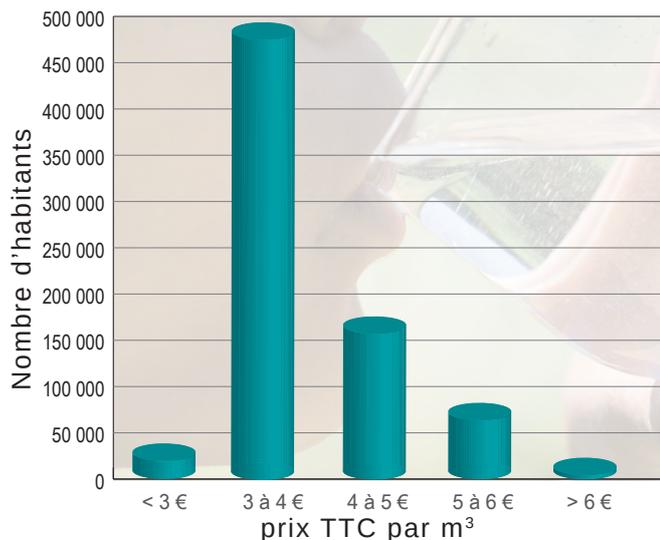
- l'eau potable : +2,7 %
- l'assainissement collectif : +3,2 % avec une accélération sur la période 2011-2013 (+3,9 %)

➤ Redevances et TVA : depuis 2005, augmentation moyenne de 6,4 %, avec une progression plus nette sur ces dernières années.

Cette évolution traduit la montée en puissance des politiques redistributives de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour répondre aux enjeux prioritaires identifiés.

De plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le taux de TVA est passé de 5,5 à 7 % pour l'assainissement.

# La population et le prix de l'eau : des écarts significatifs entre les communes



En 2013, en Haute-Savoie :

- 3 % de la population paie l'eau moins de 3 €/m<sup>3</sup>
- 66 % de la population paie l'eau entre 3 € et 4 €/m<sup>3</sup>
- 31 % de la population paie l'eau plus de 4 €/m<sup>3</sup>
- 5 communes ont un tarif supérieur à 6 €/m<sup>3</sup>.

## L'organisation des services de l'eau en Haute-Savoie

### Eau potable

177 collectivités compétentes

17 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent une compétence intégrale (production-transfert-distribution) et regroupent près de 57 % de la population du département

10 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent les compétences "production" et/ou "transfert"

Les autres services sont gérés à l'échelle des communes.

### Assainissement collectif

96 collectivités compétentes

18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent une compétence intégrale et regroupent près de 75 % de la population du département

12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent une compétence partielle (transport et épuration ou seulement épuration)

Les autres services sont gérés à l'échelle des communes.

## L'intercommunalité et le prix de l'eau : pas de surcoût

	eau potable HT par m <sup>3</sup>	assainissement HT par m <sup>3</sup>
communes dans EPCI	1,47 €	1,76 €
communes seules	1,46 €	1,76 €

➤ La gestion des services par les EPCI (communauté de communes, d'agglomération, SIVU, SIVOM) laisse apparaître un prix moyen comparable à la gestion communale.

Ce constat doit être interprété avec prudence car les communes de moins de 3 000 habitants ont la possibilité d'abonder leur budget eau/assainissement à partir de leur budget général. De ce fait, le coût affiché par les communes pourrait ne pas représenter l'intégralité du véritable coût de gestion des services (en eau potable, 83 % des communes ayant conservé la gestion de leur service ont moins de 3 000 habitants, 44 % en assainissement).

L'intercommunalité permet :

- un service structuré et sécurisé,
- une meilleure prise en compte des programmations futures (entretien et renouvellement),

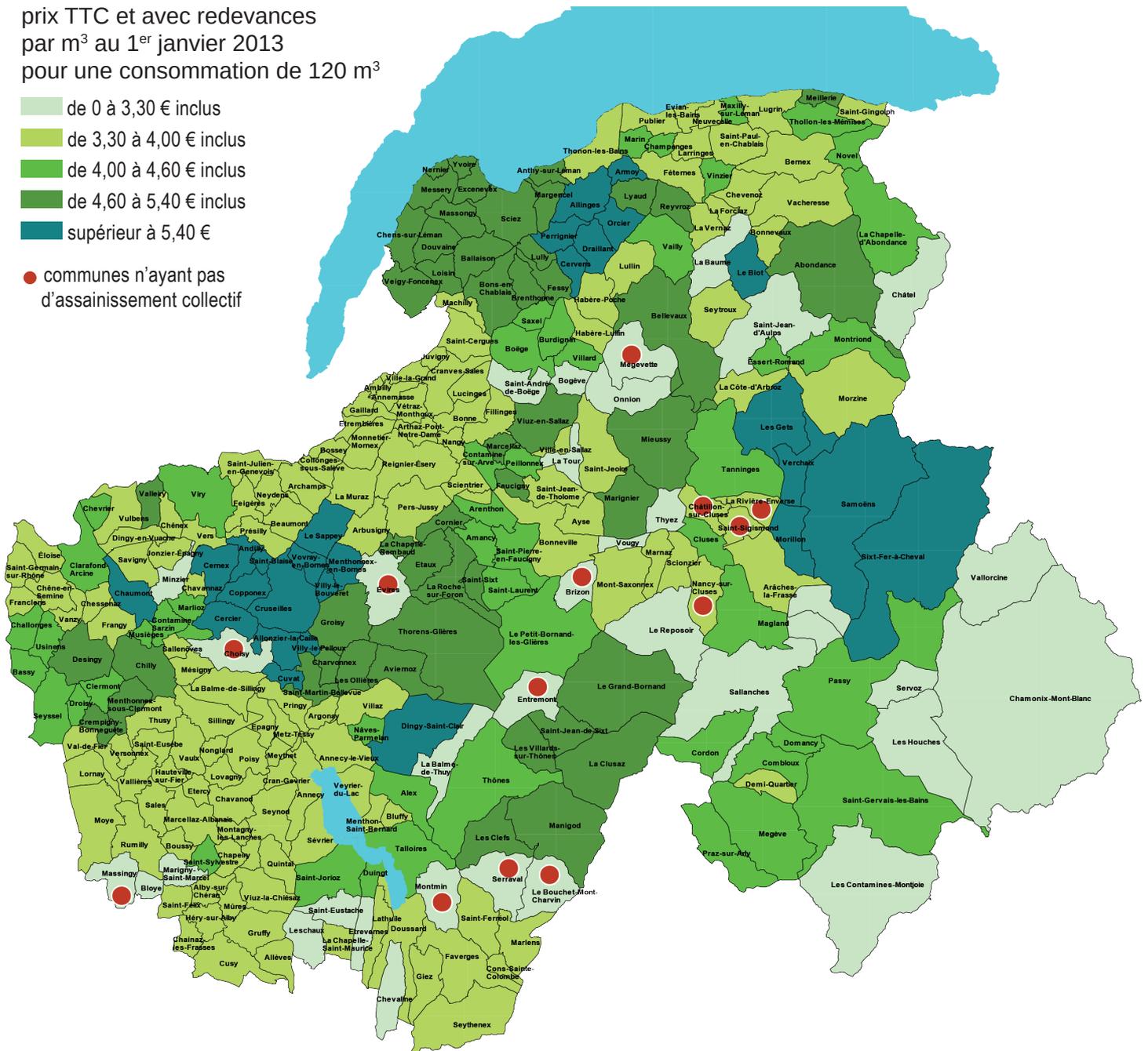
**Le développement de l'intercommunalité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement doit se poursuivre sur la base de transfert de compétences intégrales. Ces compétences deviendront obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les EPCI à fiscalité propre du fait de la loi NOTRe parue le 7 août 2015.**

# Prix global de l'eau en 2013

prix TTC et avec redevances  
par m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2013  
pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

- de 0 à 3,30 € inclus
- de 3,30 à 4,00 € inclus
- de 4,00 à 4,60 € inclus
- de 4,60 à 5,40 € inclus
- supérieur à 5,40 €

● communes n'ayant pas d'assainissement collectif



# La qualité du service rendu et le prix de l'eau

Avant le 30 septembre de l'année N+1, chaque collectivité compétente en eau/assainissement doit réaliser un rapport prix-qualité du service (RPQS). Il présente des indicateurs de performance normalisés utiles pour la collectivité dans le cadre de la gestion de son service. Afin d'assurer la transparence du service public rendu, les collectivités sont invitées à mettre en ligne leurs données sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Dans cette étude, deux indicateurs "qualité" ont été retenus afin de les rapprocher du prix :

- pour l'assainissement collectif, la conformité réglementaire des stations d'épuration et des réseaux d'eau usées,
- pour l'eau potable, le rendement des réseaux de distribution (le rendement permet d'évaluer le taux de fuites).

## ► Conformité des stations d'épuration

	Prix assainissement HT			
	0-1,40 € par m <sup>3</sup>	1,40-2,20 € par m <sup>3</sup>	> 2,20 € par m <sup>3</sup>	toutes classes
stations d'épuration non conformes	33 %	14 %	0 %	14 %
nombre de communes dans la classe de prix	39	189	53	281

En 2013, le constat peut être fait que les stations d'épuration non conformes sont plus nombreuses pour les collectivités situées dans la classe de prix la plus faible.

## ► Rendement des réseaux de distribution d'eau potable

	2010	2013
Rendement moyen du réseau de distribution	68 %	72 %

**Le rendement du réseau de distribution a progressé entre 2010 et 2013 (taux de fuites ramené de 32 à 28 % de l'eau injectée dans le réseau de distribution).** Ce rendement est à comparer à la moyenne nationale de 80 % (*Rapport de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement - 2012*).

Aucune relation n'a pu être mise en évidence entre l'atteinte/la non-atteinte de l'objectif réglementaire de rendement des réseaux de distribution et le prix (depuis 2012, la réglementation impose un rendement-seuil à atteindre par chaque collectivité. Si ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions doit être mis en place, sinon la redevance "prélèvement" de l'agence de l'eau est doublée). Cette étude permet néanmoins de mettre en perspective le prix de l'eau de chaque collectivité avec cet indicateur de performance du service rendu dans les cartographies réalisées.

# Prix de l'assainissement collectif

## Service assainissement collectif

prix HT sans redevance  
par m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2013  
pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

□ pas d'assainissement collectif

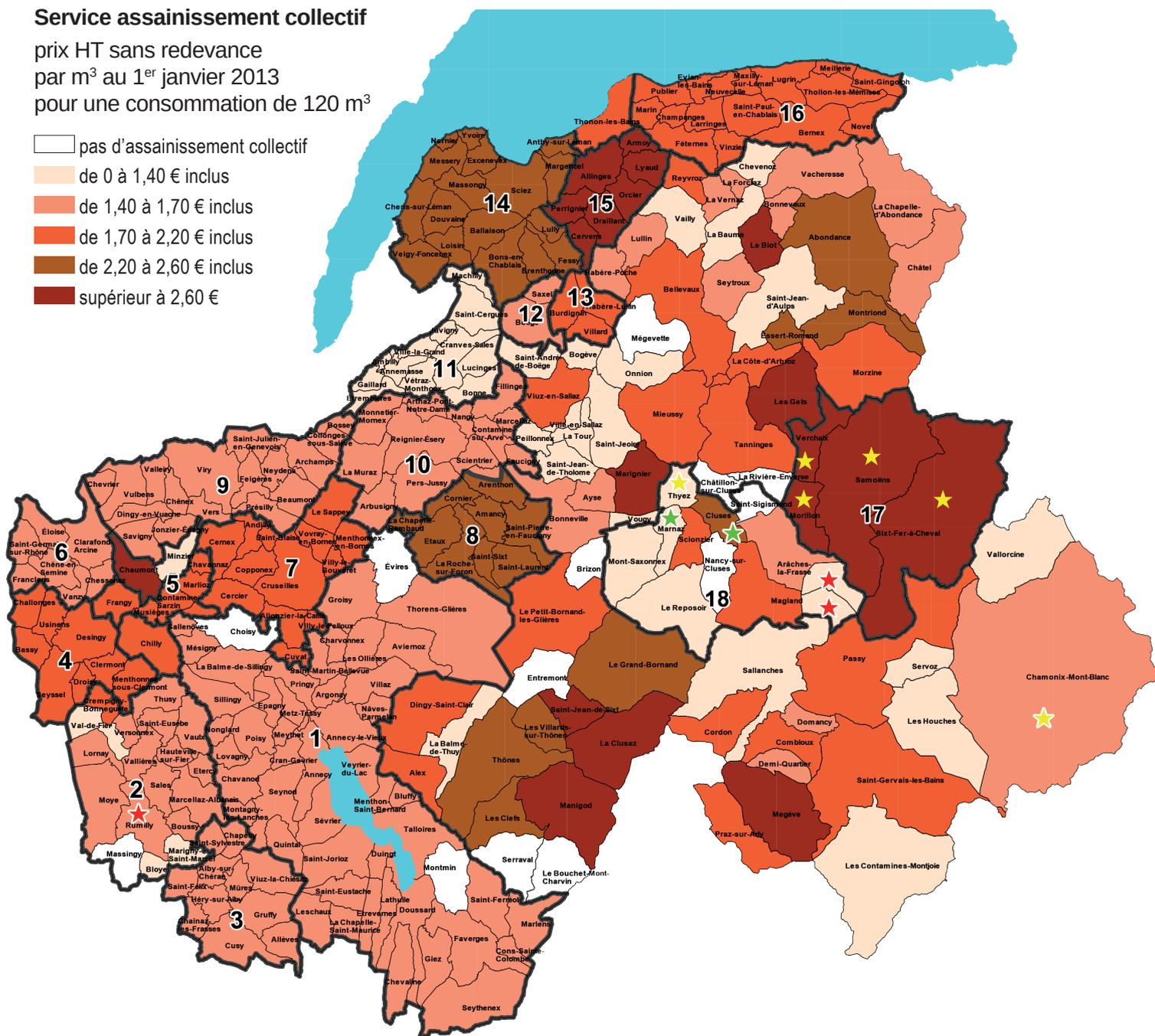
□ de 0 à 1,40 € inclus

□ de 1,40 à 1,70 € inclus

□ de 1,70 à 2,20 € inclus

□ de 2,20 à 2,60 € inclus

□ supérieur à 2,60 €



## Gestion déléguée

★ Lyonnaise des eaux

★ SAUR

★ VEOLIA

## EPCI à compétence complète :

### Collecte - transport - épuration

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| 1 - SILA                        | 10 - SIE des Rocailles et de Bellecombe    |
| 2 - CC du canton de Rumilly     | 11 - Annemasse Agglo                       |
| 3 - CC Pays d'Alby              | 12 - SIVU Boège-Saxel                      |
| 4 - CC Pays de Seyssel          | 13 - SIA Burdignin-Habère-Lullin-Villard   |
| 5 - SIVOM des Ussets et Fornant | 14 - CC du Bas Chablais                    |
| 6 - CC de la Semine             | 15 - CC des Collines du Léman              |
| 7 - CC du Pays de Cruseilles    | 16 - CC du Pays d'Evian                    |
| 8 - CC du Pays Rochois          | 17 - SIVOM Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix- |
| 9 - CC du Genevois              | 18 - CC Cluses-Arve et Montagnes           |

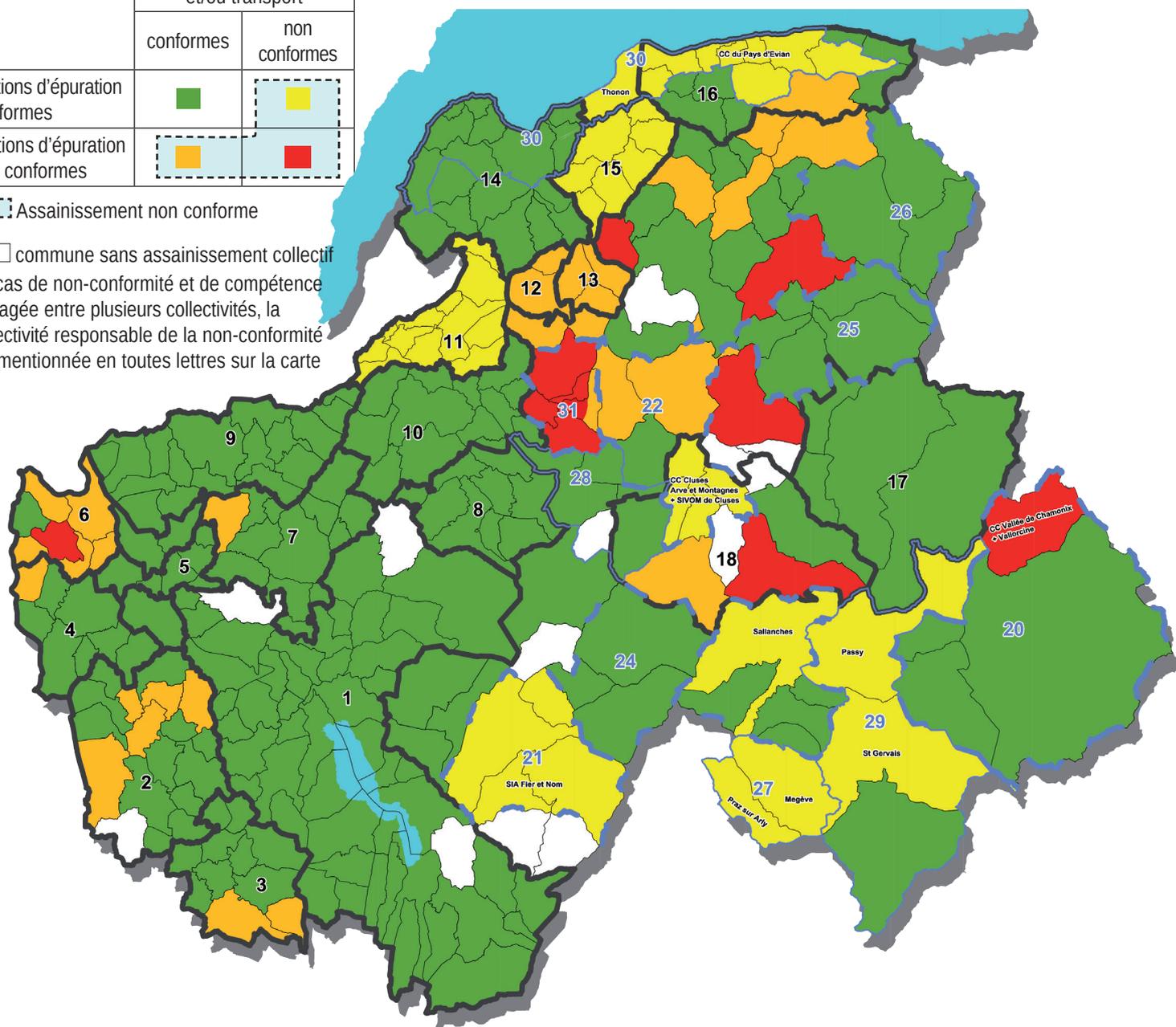
# Conformité des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif

	Réseaux de collecte et/ou transport	
	conformes	non conformes
Stations d'épuration conformes		
Stations d'épuration non conformes		

Assainissement non conforme

commune sans assainissement collectif

En cas de non-conformité et de compétence partagée entre plusieurs collectivités, la collectivité responsable de la non-conformité est mentionnée en toutes lettres sur la carte



## EPCI à compétence partielle :

Transport - épuration  Epuration

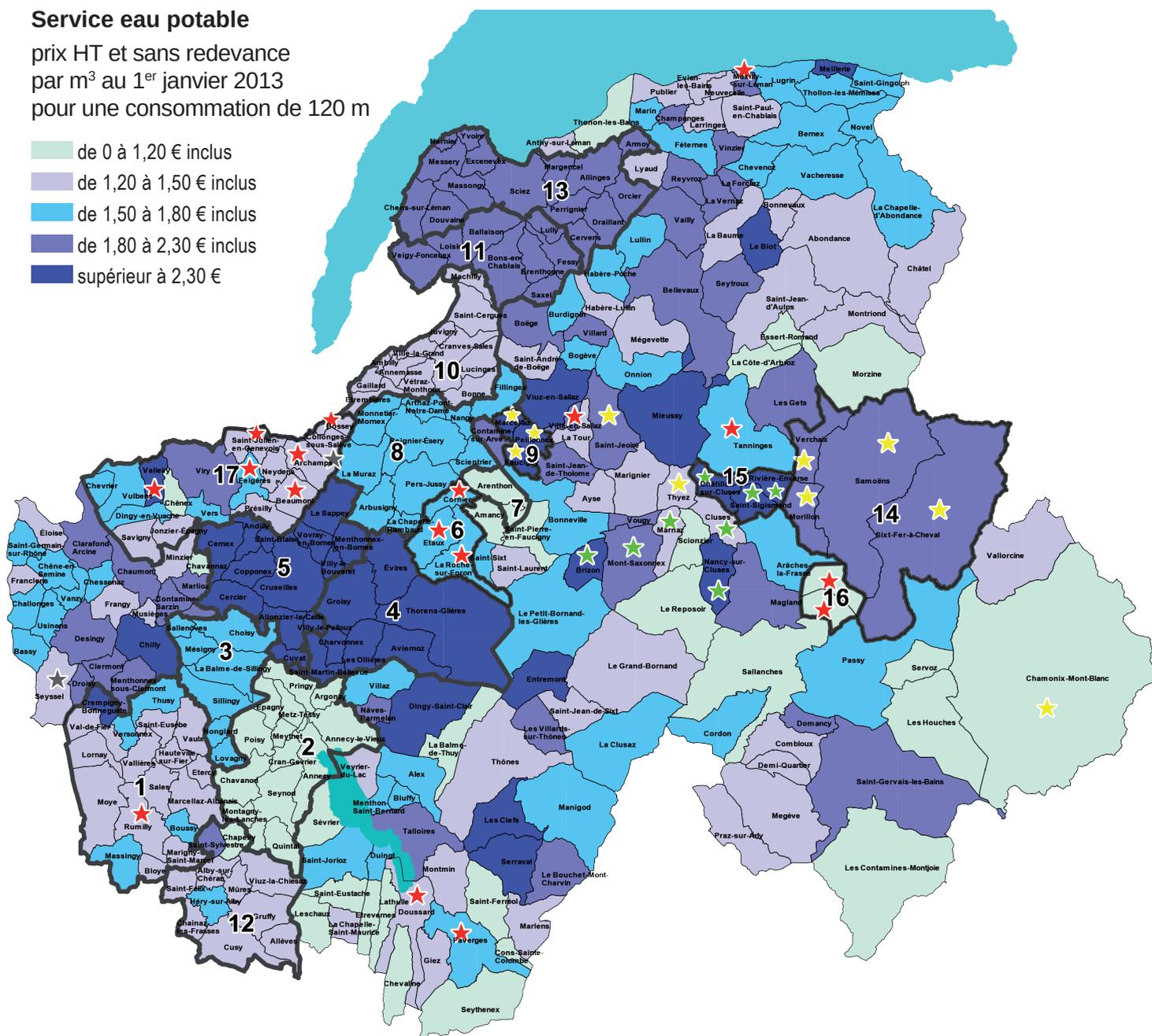
- |  |  |
|--|--|
| 20 - CC Vallée de Chamonix                 | 27 - SIVU Megève-Praz sur Arly         |
| 21 - SIA Fier et Nom                       | 28 - SMH2Eaux                          |
| 22 - SIVOM de la région de Cluses          | 29 - SIVU gestion Step de Passy (SISE) |
| 23 - SIVUA du bassin de Sallanches         | 30 - SERTE                             |
| 24 - SIEA des Aravis                       | 31 - SIA du Thy                        |
| 25 - SIVOM à la carte de la vallée d'Aulps |  |
| 26 - SIA de la vallée d'Abondance          |  |

# Prix de l'alimentation en eau potable

## Service eau potable

prix HT et sans redevance  
par m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2013  
pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

- de 0 à 1,20 € inclus
- de 1,20 à 1,50 € inclus
- de 1,50 à 1,80 € inclus
- de 1,80 à 2,30 € inclus
- supérieur à 2,30 €



### EPCI à compétence globale

- |   |   |
|---|---|
| 1 - CC du canton de Rumilly                 | 10 - Annemasse aggro                      |
| 2 - Communauté aggro Annecy -C2A            | 11 - SIE des Voirons                      |
| 3 - CC Fier et Ussets                       | 12 - CC Pays d'Alby                       |
| 4 - SIE de la Filière                       | 13 - SIE des Moises                       |
| 5 - CC du Pays de Cruseilles                | 14 - SIVOM Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix |
| 6 - SIVU des eaux de Cerf                   | 15 - SIVU des Fontaines                   |
| 7 - SIE Arenthon - Saint-Pierre-en-Faucigny | 16 - SI de Flaine                         |
| 8 - SIE des Rocailles et de Bellecombe      | 17 - CC du Genevois                       |
| 9 - SIE Peillonex et alentours              |   |

### Gestion déléguée

- ★ Lyonnaise des eaux
- ★ SAUR
- ★ VEOLIA
- ★ ALTEAU

# Rendement des réseaux de distribution d'eau potable et atteinte de l'objectif réglementaire\*

## Objectif réglementaire de rendement



72 valeur de l'objectif à atteindre

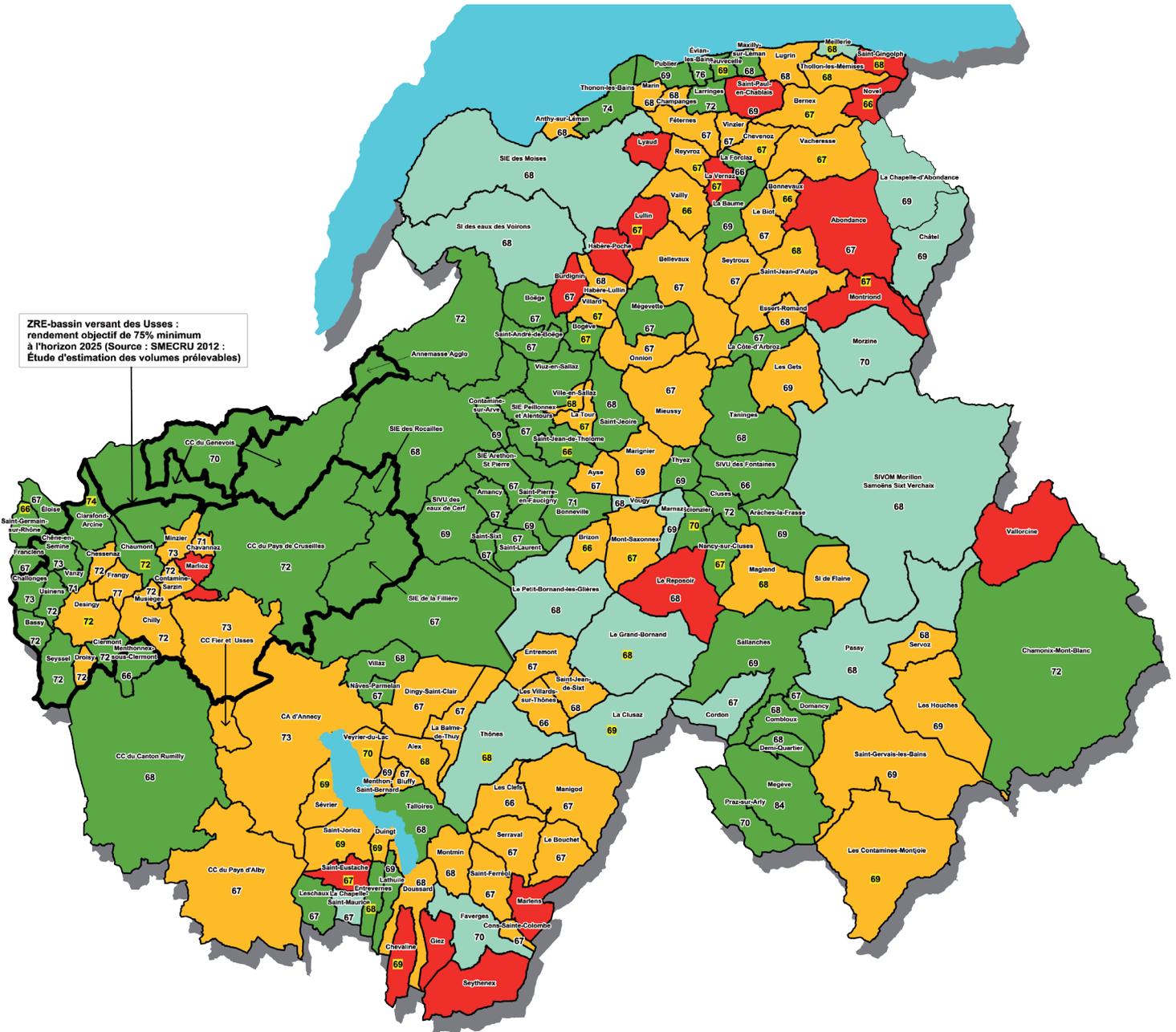
72

données antérieures à 2013

communes incluses dans les zones de répartition des eaux sur le bassin versant des Ussees et la nappe du Genevois (ZRE)

## Atteinte de l'objectif réglementaire de rendement (dans le cadre de volumes prélevés et distribués sur son territoire par la collectivité désignée)

- objectif atteint
- atteinte de l'objectif à confirmer
- objectif non atteint
- absence de données



\* Présomption d'atteinte de l'objectif réglementaire : la valeur définitive est déterminée par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre du recouvrement de la redevance pour prélèvement d'eau.



**Pour des informations complémentaires,  
consultez l'observatoire national  
des services d'eau et d'assainissement  
[www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)**

**Contact :  
Direction départementale des Territoires  
Service eau environnement  
04 50 33 77 45**

**Ce document est téléchargeable sur notre site internet  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) - rubrique environnement**

Direction départementale des Territoires  
de la Haute-Savoie  
15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9  
Tél. 04 50 33 78 00  
Fax. 04 50 27 96 09